



AIX-EN-PROVENCE

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE **D'UN BATIMENT COLLECTIF**

Le projet, situé avenue PONCET, Aix en Provence, en accession libre à la propriété, comprend la réalisation d'un immeuble de 15 logements sur un niveau de sous-sol commun à usage de parking.

GROS OEUVRE

Les fondations seront conformes aux préconisations du rapport de l'étude de sol.
La superstructure et l'ossature en béton armé respecteront les normes parasismiques en vigueur dans la région.

Le dallage et les planchers, haut du sous-sol et des étages seront réalisés en béton armé suivant les préconisations de l'étude de structure.

L'ensemble des façades sera en maçonnerie ou en béton armé, avec finition extérieure par enduit hydraulique et peinture sur certains éléments en béton, suivant les plans de l'architecte.

Les garde-corps des balcons et des terrasses seront réalisés en aluminium sur des relevés en béton armé.

COUVERTURE

Toiture en couverture traditionnelle, tuiles, avec isolation conforme aux prescriptions de la réglementation thermique en vigueur.

CLOISONS

Les cloisons de distribution seront réalisées en plaques de plâtre isolante de type Placoplatre BA13.

Les cloisons séparatives entre logements, ou entre logements et parties communes seront en béton armé ou en cloisons sèches renforcées de revêtement en plaques de plâtre posées sur rail.

L'isolation thermique des façades sera réalisée depuis l'intérieur des logements à l'aide de doublage collé.

Faux plafonds et soffites pour le passage du réseau du chauffage et du refroidissement, et de la ventilation mécanique contrôlée, selon les plans.

MENUISERIES

Les menuiseries extérieures en aluminium sont dotées de double vitrage isolant, performances suivant études thermique & phonique.

Occultation des ouvertures par volets roulants électriques, fenêtre et porte-fenêtre.

Garde-corps en aluminium.

Les portes palières seront de type à âme pleine renforcées par plaques d'acier, avec serrure de sûreté 3 points. Garnitures et poignées suivant choix de l'Architecte.

Portes intérieures matricées sur huisseries métalliques ou bois. Garnitures et poignées suivant choix de l'Architecte.

Les portes de placards seront de type coulissant avec rail de guidage haut et bas ou ouvrant à la Française, suivant plans Architecte.

PLOMBERIE - SANITAIRE - VENTILATION

Baignoire en acrylique blanche, et ou receveur de douche en céramique blanc (localisation selon plans architecte).

Vasque en céramique blanche encastrée ou posée sur plan de toilette, meuble bas.

Robinetterie de type mitigeur à disque céramique, dans les salles de bains et salles d'eau.

Pour les baignoires et bacs à douche, flexible avec pommeau de douche.

Ensemble WC suspendu, commande par bouton poussoir à économiseur d'eau (localisation selon plans architecte).

Distribution en tube de polyéthylène réticulé.

Les cuisines des appartements ne seront pas équipées mais disposeront d'une alimentation et une évacuation d'eau en attente pour évier, machine à laver et lave-vaisselle ainsi que les alimentations électriques prévues par la norme en vigueur (Localisation selon plans Architecte).

L'eau chaude sanitaire est produite collectivement par un système de ballons d'eau chaude thermodynamiques montés en série dans un local technique commun.

Les emplacements des compteurs individuels, eau chaude et eau froide, sont prévus en gaine palière dans les parties communes.

Système réversible pour le chauffage et le rafraîchissement assuré par une pompe à chaleur, distribution en faux plafond par des grilles de soufflage pour les T3 et les T4 et distribution par split pour les T1 et T2.

Une bouche de ventilation mécanique contrôlée est prévue dans les pièces humides, la cuisine, le cellier, la salle de bains, la salle d'eau et le WC, avec groupe d'extraction sur toit ou en combles suivant la configuration du bâtiment.

ÉLECTRICITÉ - TV - PTT

L'installation électrique des logements sera de type encastré, conforme à la réglementation en vigueur à la date du dépôt du Permis de Construire. L'équipement de chaque pièce conforme à la norme C 15-100.

Sonnette de porte palière et vidéophone actionnant la gâche électrique de la porte d'entrée de l'immeuble.

Un joncteur téléphonique dans le séjour, la cuisine et les chambres de chaque logement.

Une prise TV/FM dans le séjour et la chambre 1 de chaque logement, reliées à une antenne collective.

CHAUFFAGE

Chauffage et rafraîchissement individuel par système de pompe à chaleur réversible.
Le réseau de distribution est placé en faux plafonds ou soffites pour les T3, T4 et par split pour les T3, T4, les pompes à chaleur individuelles sont placées sur les terrasses balcons, suivant les prescriptions techniques.
Les salles de bains et salle d'eau seront équipées d'un convecteur de type sèche serviettes.

REVETEMENTS MURAUX - PEINTURE

Dans les salles de bains, il sera prévu un revêtement de faïence toute hauteur, au droit des appareils sanitaires (Coloris et dimension au choix dans la gamme proposée).
Les logements recevront une peinture lisse blanche sur l'ensemble des murs et plafonds de toutes les pièces.

REVÊTEMENTS DE SOL

Dans tous les logements : carrelage en grés avec plinthes assorties (Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'œuvre).
Isolation acoustique aux bruits d'impact par mise en place d'une sous-couche d'isolant phonique sur toute la surface, y compris les remontées en plinthe assurant la désolidarisation complète entre le support béton et le revêtement de sol suivant réglementation en vigueur.
Les terrasses ou balcons seront étanchées et revêtus de dalles sur plots, teinte selon le choix de l'Architecte.

PARTIES COMMUNES

Les sols et murs des halls d'entrée des immeubles seront traités de manière décorative, suivant projet de l'Architecte.
Ensemble bloc porte d'entrée (localisation suivant plans Architecte) avec gâche électrique commandée par code et un vidéophone.
Ensemble boîtes aux lettres conformes aux normes en vigueur.
Les circulations des dégagements donnant accès aux appartements recevront un carrelage en grés.
Peinture lisse en murs et plafonds des circulations ou autre suivant préconisations de l'architecte.
Les cages d'escaliers et paliers intérieurs recevront un enduit projeté grain fin sur l'ensemble des murs et plafonds. Le dessus des marches et les contre marches des escaliers recevront une peinture de sol

ASCENSEURS

L'ascenseur dessert tous les niveaux des bâtiments.
Cabines décorées suivant le choix de l'Architecte dans les propositions de l'industriel.

PARKINGS

Les parkings en sous-sol seront matérialisés par marquage au sol et numérotation, suivant plans de l'Architecte.

La porte d'accès des sous-sols sera motorisée, avec ouverture par télécommande individuelle (une télécommande par emplacement).

Trois parkings extérieurs.

ESPACES VERTS

Espaces communs extérieurs et jardins privatifs suivant plans.

Nota : L'architecte se réserve le droit, pour des raisons techniques et réglementaires, de modifier les produits et matériaux spécifiés dans cette notice par d'autres de qualité équivalente ou supérieure. Les dimensions indiquées peuvent alors être légèrement modifiées.

Les plans électriques et de plomberie seront définis par le Maître d'œuvre. Aucune modification demandée par un acquéreur, de quelque nature que ce soit, ne sera acceptée.